

Date d'adoption: 21. 12. 1994

État membre: Danemark

Numéro de l'aide: N 666/94

Titre: Proposition de modification de la loi sur l'électricité au Danemark

Objectif: Aide à la restructuration de la compagnie d'électricité SEAS

Base juridique: Forslag til lov om ændring af lov om elforsyning (indregning af tab ved sideordnede aktiviteter)

Budget: 230 millions de couronnes danoises environ (30 millions d'écus)

Durée: Environ quinze ans

Date d'adoption: 21. 12. 1994

État membre: France (six zones affectées, d'une population totale inférieure à 50 000 habitants)

Numéro de l'aide: N 699/94

Titre: Modifications marginales de la carte PAT (voir aide N 515/94, JO n° C 364 du 20. 12. 1994)

Objectif: Régional

Base juridique: Décret relatif à la prime d'aménagement du territoire (PAT)

Budget: Sans changement par rapport à l'aide N 515/94

Intensité du montant de l'aide: 17 ou 25 % brut selon les zones

Durée: Indéterminée

Conditions: Sans changement par rapport à l'aide N 515/94

Date d'adoption: 22. 12. 1994

État membre: Italie (Abruzzes)

Numéro de l'aide: N 369/94

Titre: Dispositions en matière d'agri-tourisme

Objectif: Développement de l'agri-tourisme

Base juridique: Disegno di legge della Giunta Regionale

Budget: 1994: 20,423 milliards de liras italiennes (10,48 millions d'écus)

Durée: 1994

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 92 et 93 du traité CE

Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection

(94/C 390/04)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Date d'adoption: 27. 7. 1994

État membre: Italie

Numéro de l'aide: N 336/94

Titre: Aide à la construction navale

Objectif: Soutien de l'industrie de la construction navale

Base juridique: Decreto legge n. 564 del 24. 12. 1993

Budget: 45 milliards de liras italiennes

Intensité du montant de l'aide:

— Au maximum 9 % de la valeur contractuelle

— Au maximum 4,5 % pour les navires dont la valeur est inférieure à 10 millions d'écus

Durée: Année 1994

Date d'adoption: 14. 9. 1994

État membre: Portugal

Numéro de l'aide: N 533/93

Titre: Aides sociales et à l'environnement à «Siderurgia Nacional»

Objectif: Compléter le financement du plan de restructuration de l'entreprise, en plus de l'aide approuvée à l'article 95 du traité CECA

Budget: 5,925 milliards d'escudos portugais (30,06 millions d'écus)

Durée: Jusqu'en 1997

Date d'adoption: 14. 9. 1994

État membre: Italie

Numéro de l'aide: N 161/94

Objectif: Couvrir les pertes d'exploitation des mines pour 1992

Base juridique: Legge n. 221/90

Budget: 32 milliards de liras italiennes (environ 16,6 millions d'écus)

Date d'adoption: 27. 9. 1994

État membre: Italie

Numéro de l'aide: NN 66/93

Objectif: Recherche et développement dans le domaine des produits tubulaires en acier

Base juridique: Legge n. 46/82 «Interventi per i settori dell'economia di rilevanza nazionale»

Budget:

— Coûts acceptables: 18,334 milliards de liras italiennes

— Aide: 1,857 milliard de liras italiennes (960 000 écus)

Intensité du montant de l'aide: Environ 10 %

Date d'adoption: 27. 9. 1994

État membre: Italie

Numéro de l'aide: NN 67/93

Objectif: Recherche et développement dans l'industrie sidérurgique

Base juridique: Legge n. 46/82 «Interventi per i settori dell'economia di rilevanza nazionale»

Budget:

— Coûts acceptables: 45,325 milliards de liras italiennes

— Aide: 4,409 milliards de liras italiennes (2,3 millions d'écus)

Intensité du montant de l'aide: Environ 10 %

Date d'adoption: 27. 9. 1994

État membre: Allemagne (Basse-Saxe)

Numéro de l'aide: N 303/94

Titre: Garantie pour un prêt bancaire à l'entreprise Pleissner

Objectif: Donner à l'entreprise les moyens financiers pour mener à bien sa restructuration

Base juridique: Bürgschaftsrichtlinien des Landes Niedersachsen

Intensité du montant de l'aide: Garantie sur 80 % d'un prêt de 6 millions de marks allemands

Durée: Jusqu'à la fin de 1995

Date d'adoption: 27. 9. 1994

État membre: Belgique (Région flamande)

Numéro de l'aide: N 323/94

Titre: Subside à des investissements environnementaux à l'entreprise ALZ

Objectif: Adapter les installations à la nouvelle législation environnementale (VLAREM II) du 7 January 1992

Base juridique: Wet van 30 december 1970 betreffende de economische expansie

Budget: 45 796 000 francs belges

Intensité du montant de l'aide: 8 % d'équivalent-subvention net

Durée: 4 années, à compter de 6 mois, après la décision d'autorisation de l'aide

Date d'adoption: 27. 9. 1994

État membre: Belgique (Région flamande)

Numéro de l'aide: N 324/94

Titre: Subside à des investissements environnementaux à l'entreprise Sidmar

Objectif: Adapter les installations à la nouvelle législation environnementale (VLAREM II) du 7 January 1992

Base juridique: Wet van 30 december 1970 betreffende de economische expansie

Budget: 55 226 000 francs belges

Intensité du montant de l'aide: 8 % d'équivalent-subvention net

Durée: 4 années, à compter de 6 mois après la décision d'autorisation de l'aide

Date d'adoption: 12. 10. 1994

État membre: Grèce

Numéro de l'aide: N 546/94

Titre: Aide à la construction navale

Base juridique: Κοινή υπουργική απόφαση αριθ. 1402/4027/2. 9. 1994 για την παράταση της ισχύος του προεδρικού διατάγματος 30512/1991 για ενισχύσεις στις ναυπηγήσεις σύμφωνα με την έβδομη οδηγία 90/684/ΕΟΚ

Intensité du montant de l'aide: Telle que prévue par la septième directive 90/684/CEE

Durée: Du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1994

Date d'adoption: 19. 10. 1994

État membre: Italie

Numéro de l'aide: N 133/94

Titre: Restructuration du secteur sidérurgique italien

Objectif:

- a) Aides à la fermeture des entreprises CECA
- b) Aides à la reconversion

Base juridique: Legge n. 481 del 3 agosto 1994

Budget: 790 milliards de liras italiennes (410 millions d'écus)

Durée: 1994/1996

Conditions:

- a) Communication postérieure des aides à la reconversion
- b) Notification préalable de toute aide à la fermeture

Date d'adoption: 25. 10. 1994

État membre: Allemagne

Numéro de l'aide: NN 102/94

Titre: Application des régimes d'aide à la construction navale en 1994

Sont concernés les régimes d'aide suivants:

- les régimes de garantie du Schleswig-Holstein, de Brême, de Hambourg et de Basse-Saxe
- Gemeinschaftsaufgabe
- Investitionszulagengesetz
- programme de recherche et de développement de l'État et du Schleswig-Holstein
- prêts sans intérêt en faveur des armateurs
- régime fiscal spécial pour les armateurs et les investisseurs du secteur naval

Objectif: Aide à la construction navale en Allemagne

Intensité du montant de l'aide: Inférieure à 9 %

Durée: 1994

Conditions: Ce projet, qu'il soit individuel ou qu'il se cumule avec d'autres projets d'aide ne doit pas dépasser le plafond commun d'aide

Date d'adoption: 16. 11. 1994

État membre: Allemagne (ex RDA)

Numéro de l'aide: N 401/94

Titre: 22^e et 23^e plans-cadres; programme concernant la tâche d'intérêt commun «amélioration de la structure économique régionale»

Objectif: Amélioration de la structure économique régionale

Base juridique: Gesetz vom 6. 1. 1969 (BGBl. I, S. 1861), zuletzt geändert durch Gesetz vom 24. 6. 1991 (BGBl. I, S. 1336)

Budget: 22^e plan-cadre: 9,9 milliards de marks allemands en 1993 (crédits de paiement) dont 89 % au profit des régions de l'ex-RDA

23^e plan-cadre: 15,3 milliards de marks allemands en 1994 (crédits d'engagement) dont 95 % au profit des régions de ex-RDA

Note: ces budgets couvrent des activités CE et CECA et ont déjà été approuvés par la Commission

Intensité du montant de l'aide: 35 % brut (possibilités de cumul comprises)

Durée: La durée du programme de la tâche d'intérêt commun n'est pas limitée; le 22^e programme cadre couvre la période 1993-1997 et le 23^e la période 1994-1998

Conditions: Rapport annuel; notification des cas individuels

Date d'adoption: 16. 11. 1994

État membre: Allemagne (Basse-Saxe)

Numéro de l'aide: N 533/94

Titre: Garantie pour un contrat de transformation du chantier de Mützelfeldt

Objectif: Accorder une garantie sur une partie du financement d'un contrat de transformation navale

Base juridique: Bürgschaftsrichtlinien für Küstenländer

Intensité du montant de l'aide: 4,4 % de la valeur contractuelle avant l'aide

Durée: 5 ans

Conditions: Aucune autre aide ne doit être accordée pour ce contrat